Mickaëlle Paty sur le verdict en appel : « Une chape de plomb nous est tombée sur la tête… Une décapitation pour blasphème se transforme en un fait divers entre copains. Naïm Boudaoud et Azim Epsirkhanov sortiront bientôt. Samuel, lui, ne rentrera jamais. »

08/03/2026 à 18h44



TRIBUNE. Le verdict rendu cette semaine en appel se distingue par une indulgence incompréhensible de la cour au regard des faits, déplore la soeur du professeur assassiné par un terroriste islamiste en 2020.

(…)

C’est un minimum de reconnaître que la campagne de dénonciation publique de mon frère a constitué un acte préparatoire terroriste en fournissant au tueur une cible et

une justification idéologique. La cour a ainsi estimé que les accusations en ligne avaient dépassé le cadre d'un militantisme ou d'une indignation pour s'inscrire dans une dynamique terroriste. Alors pourquoi diminuer la peine de Chnina ?

Les faits matériels sont pourtant patents. En première instance, la cour avait retenu qu'ils ne pouvaient ignorer la dangerosité de leur ami puisqu'Anzorov ne s'en cachait de personne. En appel, on change d'avis. Les mêmes éléments deviennent insuffisants pour prouver l'intention terroriste. La justice est devenue une roulette russe.

(…)

Pour Boudaoud et Epsirkhanov – ceux qui ont cherché une arme létale, se rabattant ensuite sur une arme factice type airsoft dont on sait qu'une bille en métal se retrouvera dans le menton de Samuel, ceux encore qui ont participé à l'achat d'un couteau puis conduit le tueur jusqu'au collège – c'est la clémence totale. De seize ans pour complicité d'assassinat terroriste en première instance, on tombe à six et sept ans pour simple association de malfaiteurs de droit commun, sans complicité et finalement sans terrorisme.

(…)

Ils sortiront bientôt. Samuel, lui, ne rentrera jamais. « On ne peut pas être apaisés à l'issue de ce procès. On est très en colère, et on ne comprend pas les décisions de la cour ; ni les écarts entre les deux procès, a dit ma mère sur RTL. On a l'impression que la cour a abandonné Samuel une seconde fois ». Une chape de plomb nous est tombée sur la tête. Et moi, je ressens surtout une nouvelle entaille, plus profonde encore en lisant ces motivations qui minimisent ce que nous savons tous : on ne fournit pas un couteau et une voiture à un radicalisé en pleine crise sur le blasphème sans percevoir le risque mortel. L'élément intentionnel ne peut pas être neutralisé par

une crédulité alléguée.

Il ne me reste plus que le faible espoir que le parquet se saisisse d'un pourvoi en cassation pour rendre caduc ce verdict. Samuel n'est pas mort pour qu'on transforme un attentat islamiste, une décapitation pour blasphème, en fait divers entre copains. Et tant que la justice jouera à pile ou face avec le terrorisme islamiste, tant que les motivations d'un arrêt dépendront plus de la capacité de persuasion d'une cour que des faits bruts, la République perdra. Et il restera pour la famille Paty le sentiment d'un immense abandon.

Le JDD

Voir aussi :

Samuel Paty : 4 des 8 condamnés font appel. Le père de la collégienne menteuse Brahim Chnina, l'islamiste Abdelhakim Sefrioui ainsi que Naïm Boudaoud et Azim Epsirkhanov, amis du terroriste (MàJ : peines drastiquement réduites pour certains)

Mickaëlle Paty, sœur de Samuel : « Les bougies, les nounours, les fleurs, ça ne suffit pas. En France, on reste encore convaincus qu'on peut opposer la raison à des gens qui en sont totalement dépourvus »

Son histoire portée sur grand écran : « L'ABANDON » retrace les 11 derniers jours de la vie de Samuel Paty, avec la collaboration de Mickaëlle Paty

Mickaëlle Paty : « Si la mort de mon frère avait servi à

quelque chose, peut-être que Dominique Bernard serait encore là. Les mesures n’ont pas du tout été prises »